

PLAN



Seine

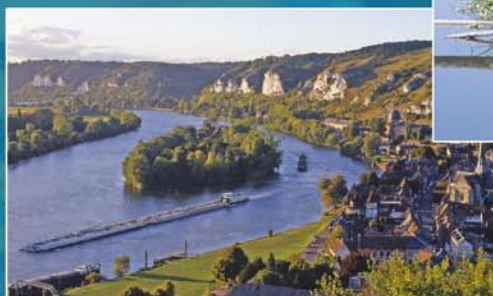
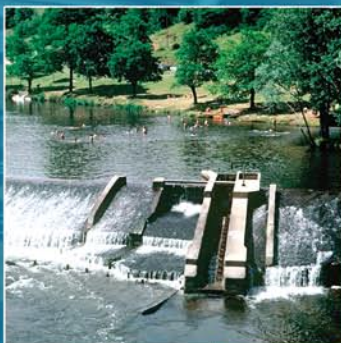
70 000 KM
DE COURS D'EAU



17 MILLIONS
D'HABITANTS



9000 COMMUNES



8 RÉGIONS

25 DÉPARTEMENTS

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN SEINE

PRÉSIDENTE

Le préfet de région Ile-de-France, préfet de Paris,
préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie

SECRETARIAT

Le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
Le directeur de la DIREN Ile-de-France, délégué du bassin Seine-Normandie

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Le préfet de région Bourgogne
Le préfet de région Champagne-Ardenne
Le préfet de région Picardie
Le préfet de région Haute-Normandie
Le préfet de région Basse-Normandie
Le préfet de région Centre
Le préfet de région Lorraine

Le directeur de la délégation régionale de l'Onema de Compiègne
Le chef du Service Navigation de la Seine

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le président du conseil régional d'Ile-de-France
Le président du conseil régional de Bourgogne
Le président du conseil régional de Champagne-Ardenne
Le président du conseil régional de Picardie
Le président du conseil régional de Haute-Normandie
Le président du conseil régional de Basse-Normandie
Le président du conseil régional de Lorraine
Le président du conseil régional du Centre

Le président du conseil général de Seine-et-Marne

Le maire de Paris

REPRÉSENTANTS DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Le président des Grands Lacs de Seine
Le président de l'Entente Interdépartementale de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire
Le président de l'Entente Interdépartementale de la Marne
Le président des Voies navigables de France
Le président du SIAAP

ASSOCIATIONS

Le président de la Seine en Partage

ORGANISATION DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Adoptent les directives

PARLEMENT
ET COMMISSIONS EUROPÉENNES

Transposent
les directives,
votent les lois,
élaborent la
réglementation.

PARLEMENT
ET GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Mission interministérielle de l'eau (MIE)
(représentants du MEEDDAT et des ministères chargés
de l'Agriculture, de l'Industrie, de la Mer, de la Santé...)

MEEDDAT *

Direction de l'eau et de la biodiversité
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)

Animent, coordonnent
et financent
la politique de l'eau.

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Agences de l'eau Comités de bassin

Mettent en oeuvre
la réglementation.

PRÉFETS DE RÉGION

DIREN de région et Conseils régionaux Pôle régional
*DRIRE (prochainement *DREAL) « Environnement et
développement durable »

Apportent
une aide technique
et financière
aux communes.

PRÉFETS DE DÉPARTEMENT

Missions inter-services de l'eau (MISE)
Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA)
future Direction départementale du Territoire (DDT)

Animent
et coordonnent
localement
la politique de l'eau.

COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU

Responsables de la
distribution de l'eau,
de sa qualité
et du dispositif
d'assainissement.

SYNDICATS DE COMMUNES

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)

MAIRES

et leur conseil municipal

* MEEDDAT : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et l'Aménagement du Territoire
Le MEEDDAT est présent en régions à travers les : DRIRE, DIREN, DRE.
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DRIRE : Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

HISTORIQUE

Le principe d'un plan d'aménagement global de la Seine est né en 2005 de la volonté du gouvernement de se doter de plans d'actions sur l'ensemble des grands fleuves français, suite aux inondations répétées de 2002 et 2003.

Le plan Seine concerne la Seine et ses affluents. C'est un projet qui implique l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin. Il met en perspective les différentes actions, en développant leurs impacts positifs à l'échelle du bassin et en maîtrisant leurs effets cumulés, notamment en matière de biodiversité, au profit d'une gestion durable du fleuve.

Etabli pour la période 2007-2013, ce plan poursuit certains travaux et études déjà engagés répondant à ces enjeux et initialise de nouveaux projets. Il s'intègre aux autres politiques publiques menées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques dont notamment :

- l'action des conseils régionaux d'Ile-de-France, de Picardie, de Champagne-Ardenne, de Bourgogne, de Haute-Normandie et Basse-Normandie dans le cadre de leurs actions propres ou d'une coopération interrégionale initiée en 2006 ;
- le 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau ;
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie ;
- la région Ile-de-France, dans le cadre de la révision de son schéma directeur qui inscrit le fleuve comme un site stratégique et fédérateur.

LA GOUVERNANCE DU PLAN SEINE

Le plan Seine est une réponse interrégionale à des enjeux de bassin.

Son suivi et sa mise en œuvre doivent permettre, à l'échelle du bassin,

- d'assurer une gestion cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques tant en quantité qu'en qualité
- de garantir la mobilisation des échelons régionaux impliqués.

Le comité de pilotage du plan Seine, présidé par le préfet coordonnateur de bassin, est composé des organismes financeurs et des principaux acteurs du bassin. Il assure l'animation, la mise en œuvre, le suivi du plan Seine et la coordination de la programmation des fonds européens, des crédits de l'Etat et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Le secrétariat de ce comité est assuré par la délégation de bassin de la DIREN Ile-de-France et l'Agence de l'eau.

LES FINANCEMENTS EN PLACE

Les financements des actions regroupées au sein du plan Seine sont identifiés par acteur dans un contrat de projet interrégional (CPIER) signé entre l'Etat, les régions Haute-Normandie, Basse-Normandie, Ile-de-France, Picardie, Bourgogne et Champagne-Ardenne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Le financement du plan Seine repose également sur un programme opérationnel FEDER Seine signé avec la commission européenne.

D'autres partenaires participent également aux projets du plan Seine : les départements, les agglomérations et les associations.

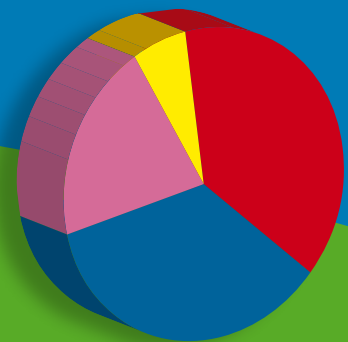
50 ACTIONS METTENT EN ŒUVRE LES 4 ENJEUX STRATÉGIQUES DU PLAN SEINE 2007-2013

ENJEU N° 1 ➤ Réduire les effets d'une crue majeure sur la Seine.

ENJEU N° 2 ➤ Améliorer la qualité des eaux du fleuve et de ses affluents.

ENJEU N° 3 ➤ Préserver et restaurer les milieux et la biodiversité des grands cours d'eau du bassin.

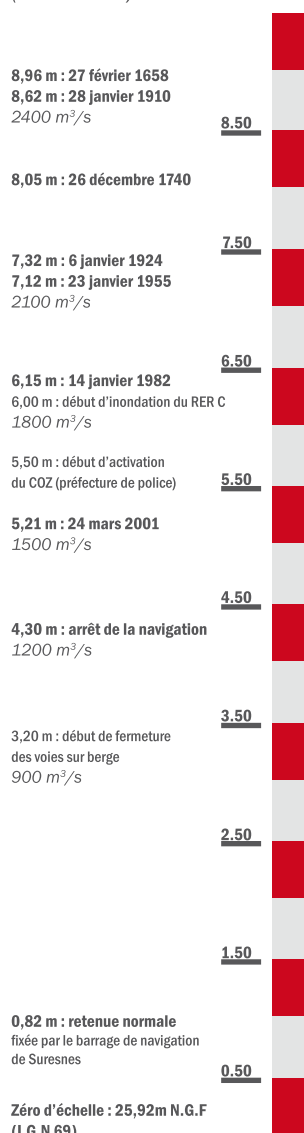
ENJEU N° 4 ➤ Intégrer l'ensemble des usages et fonctions du fleuve dans un projet de développement durable.



CONTRIBUTION DES PARTENAIRES SUR 7 ANS (2007-2013)

- Régions : 49,8 millions d'euros
- Etat : 45,6 millions d'euros
- Agence de l'eau : 26 millions d'euros
- Union européenne : 7,88 millions d'euros

Niveau des crues de la Seine à Paris
à l'échelle du Pont d'Austerlitz
(source DIREN)



RÉDUIRE LES EFFETS D'UNE CRUE MAJEURE DE LA SEINE

Une inondation du type de celle de janvier 1910 aurait aujourd'hui des conséquences catastrophiques pour la vie sociale et économique de la population de la Seine. Face à ce défi majeur, la mise en œuvre de politiques éparses a montré ses limites et nécessite aujourd'hui une action structurée, au-delà des frontières départementales et régionales, à l'échelle des bassins hydrographiques.

Le bon état des milieux étant un facteur favorisant la prévention des inondations, les actions proposées présentent un caractère complet intégrant la diminution du risque d'inondation, la réduction de la vulnérabilité et des mesures de préservation des milieux. L'objectif de ces projets est ainsi de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes exposés au risque d'inondation, de maintenir et de restaurer les champs naturels d'expansion de crues et de favoriser les dispositifs de ralentissement dynamique des crues (actions complémentaires permettant de ralentir les ruissellements, d'atténuer l'accélération des eaux dans les lits des cours d'eau, de dériver les écoulements vers les annexes fluviales et de mobiliser temporairement les espaces de stockage pour écrêter la crue).

Le plan Seine propose notamment de renforcer la mise en œuvre de sept programmes d'aménagement et de prévention des inondations pour limiter le risque lié aux inondations de l'amont à l'aval du bassin Seine-Normandie :

➤ sur le bassin de la Seine dans le secteur de la plaine alluviale de la Bassée pour reconstituer et renforcer les capacités naturelles de stockage d'eau en période d'inondation de la plaine afin de réduire les effets d'une crue majeure sur le bassin de la Seine,

LES



➤ sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne avec la mise en œuvre d'un programme d'écrêtement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne, devant aboutir à l'horizon 2013 à la réalisation d'ouvrages pour réguler au mieux les flux qui proviennent des hauts bassins sur 7 sites, au plus près des enjeux locaux. Ces opérations sont accompagnées d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau.

- sur le bassin de l'Armançon,
- sur le bassin de la Marne,
- sur les bassins de la Lézarde et de l'Austreberthe en Haute-Normandie,
- sur le secteur de Honfleur en Basse-Normandie.

Ces projets, portés par des maîtres d'ouvrage locaux, visent à renforcer la cohérence des approches à l'échelle du bassin versant et à développer la culture du risque.



La Seine à Rouen, Seine-Maritime

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DU FLEUVE ET DE SES AFFLUENTS

L'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de ses affluents depuis 1980 est considérable. La situation est, cependant, encore loin d'être pleinement satisfaisante. Des travaux sont nécessaires pour conforter ces résultats, répondre aux engagements de la France (traité de la mer du Nord par exemple) et permettre d'atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau de 2000 de retour au bon état écologique et chimique des eaux.

L'état des lieux (cours d'eau, nappes d'eau souterraine, zones humides, littoral,...) du bassin de la Seine met en évidence la nécessité de :

- poursuivre les travaux en matière de traitement des pollutions d'origine domestique et industrielle, dont la construction ou la mise aux normes des stations d'épuration, le traitement des rejets industriels,
- renforcer les efforts pour réduire les pollutions diffuses d'origine agricole (bonnes pratiques agricoles,...), domestique (assainissement individuel,...) ou industrielle (dépollution des petites industries,...). Ces efforts pour limiter les pollutions doivent également concourir à diminuer les traitements nécessaires à la fabrication d'eau potable.



La Seine à Cléry, dans l'Aube

PLAN PROJETS Seine

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX ET LA BIODIVERSITÉ DES GRANDS COURS D'EAU DU BASSIN

Si l'amélioration de la qualité de l'eau s'est traduite par une augmentation sensible de la diversité des peuplements piscicoles sur le bassin, l'état des lieux montre que le principal facteur limitant la biodiversité est la dégradation des habitats. Le plan Seine, conformément à la stratégie nationale pour la biodiversité, et aux stratégies biodiversité déjà adoptées dans certaines régions, privilégie la reconquête des milieux aquatiques, y compris sur les grands cours d'eau à l'amont de l'agglomération parisienne. Cette restauration de la biodiversité répond également à une forte demande sociale et doit se poursuivre y compris dans les secteurs les plus urbanisés. En particulier, l'Etat veillera à ce que les nouveaux établissements publics d'aménagement touchant la Seine dans le Val-de-Marne et dans les Yvelines participent à la renaturation des berges.

Pour aller vers une réelle amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau sont développés :

- la restauration de zones humides,
- l'hydromorphologie des cours d'eau (étude de la morphologie et de la dynamique des cours d'eau),
- la protection et la restauration de leur fuseau de mobilité (espace où le cours d'eau peut divaguer sans contrainte).

- Un schéma environnemental des berges, piloté par le conseil régional Ile-de-France, est notamment en cours d'élaboration, pour identifier les secteurs à préserver et les secteurs à restaurer.
- Des actions de renaturation et de restauration de berges et d'annexes seront menées à l'aval de Poses.
- Les travaux envisagés sur le marais de Saint Gond en Champagne-Ardenne, comme les autres restaurations de zones humides permettront de préserver l'intérêt écologique et patrimonial de ces secteurs.

Le peuplement originel du bassin de la Seine présentait une grande diversité d'espèces dont onze espèces amphihalines (« grands migrateurs »), soit la quasi-totalité des espèces migratrices ouest européennes (le saumon atlantique, la truite de mer, la lamproie marine, la lamproie fluviatile, la grande alose, l'aloise feinte, l'anguille, l'éperlan, l'esturgeon, le flet et le mulot porc).

Or, la dégradation de la qualité physique, liée à l'aménagement des cours d'eau, et de la qualité physico-chimique sont pour l'essentiel à l'origine de la disparition de ces espèces migratrices du bassin de la Seine, à l'exception de l'anguille ; phénomène surtout constaté après 1850 suite à l'établissement des barrages de navigation. Le retour du saumon à Paris et surtout dans sa zone de reproduction dans les hauts bassins de l'Yonne, témoignerait de la réussite des efforts menés pour la restauration du patrimoine écologique et de la biodiversité et serait un symbole extrêmement fort pour l'image du fleuve. C'est pour cette raison que le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) du bassin Seine-Normandie a retenu pour l'axe Seine la restauration des grands migrateurs comme une priorité dans son plan de gestion pour la période 2006-2010.

- Le plan Seine prévoit donc l'équipement en passes à poissons de vingt ouvrages de navigation entre Saint-Martin du Tertre (Yonne) et Poses (Seine-Maritime).

Passes à poissons à Creil, dans l'Oise



Aménagement de berge

INTÉGRER L'ENSEMBLE DES USAGES ET FONCTIONS DU FLEUVE DANS UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enfin, un volet spécifique a pour objet de lier la valorisation du fleuve au développement durable. Quatre types d'actions sont proposés dans le plan Seine :

- le développement du transport de marchandises dans une perspective de développement durable et d'organisation de la fonction logistique,
- le développement du transport de marchandises sur l'Oise aval par l'approfondissement du chenal de l'Oise entre Compiègne et Creil dans le cadre de la stratégie d'ensemble du canal Seine-Nord Europe,
- la réalisation de schémas d'aménagement et de développement durable de plates-formes multimodales,
- l'appropriation des berges par le développement des activités de loisirs nautiques et le tourisme fluvial.

Les possibilités offertes par le lit majeur de la Seine et de ses principaux affluents doivent permettre l'expression de loisirs et d'activités de pleine nature.

- Le plan Seine préconise dans ce cadre la mise en œuvre de sentiers pédagogiques, de cheminements piétonniers, de circuits de randonnées pédestres ou équestres, de pistes cyclables, etc. Ces aménagements, qui répondent à des demandes sociales fortes, doivent intégrer les milieux naturels et la biodiversité.

Saumon



- La préfecture de région Ile-de-France
www.ile-de-france.pref.gouv.fr
- La Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France
www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr
- L'Agence de l'eau Seine-Normandie
www.eau-seine-normandie.fr
- L'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine
www.iibrbs.fr
www.la-bassee.com
- L'Entente interdépartementale de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire
www.entente-oise-aisne.fr
- L'Entente interdépartementale de la Marne
www.marne-inondations.com
- Voies navigables de France
www.vnf.fr
- La Seine en Partage
www.seineenpartage.com

PLAN Seine

